



Orientation to Ontario

TRAVAILLER EN ONTARIO

PRÉPARATION À L'EMPLOI

Pour travailler au Canada, vous devez avoir un numéro de carte d'assurance sociale (NAS). Gardez-le dans un endroit sûr et ne pas prêter à personne. Vous ne devriez pas l'utiliser à des fins d'identification. Pour savoir comment faire une demande de carte NAS, consultez le site de Service Canada à www.servicecanada.gc.ca ou <http://trouvelien.at/029>.

Évaluation des diplômes étrangers

L'évaluation permettra de mettre en correspondance la formation et les cours que vous avez suivis à l'étranger et les diplômes équivalents au Canada.

Vous pourriez ne pas avoir besoin de faire évaluer vos diplômes. Il est préférable de déterminer si cette évaluation est nécessaire avant de faire une demande d'emploi. Pour de plus amples renseignements, consultez le site du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux à www.cicic.ca ou <http://trouvelien.at/073>.

Professions non réglementées ou autoréglementées

Vous n'avez pas besoin d'un permis spécial pour exercer une profession non réglementée. Dans cette catégorie, on retrouve les directeurs financiers, les économistes, les programmeurs informatiques, les aides-comptables, les représentants commerciaux, les directeurs de la vente au détail et bien d'autres. Pour certaines professions, l'obtention de l'agrément est possible,

mais non obligatoire pour travailler en Ontario. Il s'agit des professions autoréglementées, comme les consultants en ressources humaines. Bon nombre d'employeurs choisissent d'embaucher des professionnels agréés, même si la loi ne l'exige pas.

Professions réglementées

Pour exercer une profession réglementée, vous aurez besoin d'un permis spécial accordé par l'organisme de réglementation ontarien. Les travailleurs sociaux, les infirmières, les massothérapeutes, les électriciens, les plombiers, les ingénieurs, les architectes et bien d'autres, s'inscrivent dans cette catégorie.

Pour savoir si votre profession est réglementée, non réglementée ou autoréglementée, consultez le site www.ontarioimmigration.ca ou <http://trouvelien.at/072>.

Pour vous renseigner sur l'obtention du permis d'exercice, appelez Expérience Globale Ontario au 1-866-670-4094 ou consultez le site www.citizenship.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/072>.

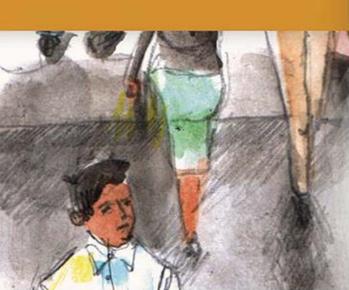
Expérience globale Ontario (EGO)

Expérience globale Ontario offre un éventail de services aux personnes qui ont été formées à l'étranger et qui exercent une profession réglementée ou un métier à accréditation obligatoire non lié à la santé. Pour communiquer avec EGO, composez le 1-866-670-4094 ou consultez le site www.ontarioimmigration.ca/fr/geo



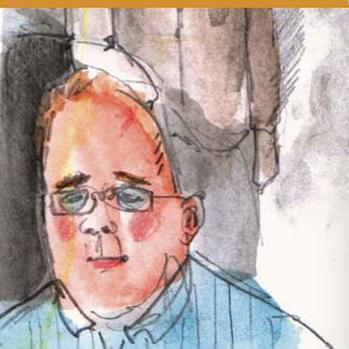
1-855-626-0002

www.orientationontario.ca



REMARQUE IMPORTANTE

Il est très important d'éviter les erreurs dans votre curriculum vitae! Il arrive souvent que des employeurs refusent des candidats dont le curriculum vitae comporte des erreurs grammaticales et des fautes d'orthographe.



Funded by / Financé par

Ontario 



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

ProfessionsSantéOntario

ProfessionsSantéOntario offre de l'information sur le processus d'obtention du permis d'exercice et les options de carrière aux professionnels de la santé formés à l'étranger. Pour communiquer avec ProfessionsSantéOntario, composez le 1-800-596-4046 ou consultez le site www.healthforceontario.ca/fr/home.

Programmes de formation relais

Les programmes de formation relais offrent une formation et de l'expérience de travail aux travailleurs formés à l'étranger, ainsi que de l'aide à la recherche d'emploi. Ces programmes peuvent également vous aider à obtenir le permis requis pour exercer votre profession réglementée. Pour en savoir plus long sur les programmes de formation relais dans votre région, consultez le site www.citizenship.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/071>.

RECHERCHE D'EMPLOI

Les programmes et sites Web suivants aident les nouveaux arrivants à se renseigner sur le marché du travail et à trouver un emploi :

- Atelier de recherche d'emploi (ARE) : www.jswontario.org.
- Renseignements sur le marché du travail de l'Ontario : www.ontario.ca ou <http://trouvelien.at/lmi%20ont>
- Outil « Travailler au Canada » www.travailleraucanada.gc.ca.
- www.etablissement.org ou <http://trouvelien.at/075>
- Base de données sur les emplois de Service Canada : www.guichetemplois.gc.ca.

Faire une demande d'emploi

Emploi Ontario – Lorsque vous cherchez un emploi, il vous faut les bons renseignements sur les compétences et l'expérience requises pour les postes disponibles ainsi que sur les possibilités de formation. Vous devez également créer un bon curriculum vitae et apprendre à donner une entrevue efficace.

Pour vous renseigner sur ces compétences et ces outils et pour accéder à d'autres services liés à l'emploi, rendez-vous à un bureau d'Emploi Ontario dans votre collectivité.

Pour trouver un bureau d'Emploi Ontario, composez le www.tcu.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/emploi201s>.

Pour des renseignements généraux, communiquez avec Emploi Ontario au 1-800-387-5656. Le service est offert en français, en anglais et dans d'autres langues.

Guichet emplois Canada – En plus de répertorier les emplois disponibles, Guichet emplois Canada offre des renseignements sur la formation et les carrières. Pour en savoir plus long, consultez le site Web à www.travailleraucanada.gc.ca ou www.emploisetc.gc.ca.

Bénévolat et stages

Le bénévolat est une excellente façon d'apprendre de nouvelles compétences, d'acquérir de l'expérience et de réseauter avec des employeurs éventuels. Un stage est une possibilité d'acquérir une expérience de travail à court terme. Certains stages sont rémunérés, d'autres se font sous le signe du bénévolat.

Composez le **211** pour demander où se trouve le centre de bénévolat de votre région.

Consultez le site du réseau des centres d'action bénévole de l'Ontario à www.ovcn.ca.

Avantage Carrière offre des occasions de stage dans divers domaines non réglementés. Pour de plus amples renseignements, composez le 1-888-507-3343 ou consultez le site www.careerbridge.ca

Votre conseillère ou conseiller en établissement pourrait connaître des possibilités de stages non rémunérés auprès d'entreprises et d'organisations locales. Pour trouver un organisme d'aide à l'établissement près de chez vous, consultez le site <http://www.etablissement.org/findhelp>.

Démarrer une entreprise

Les petites entreprises constituent le fondement de l'économie canadienne. Il existe de nombreux programmes et mesures de soutien à l'intention des entrepreneurs en Ontario.

Ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi à www.ontario.ca ou <http://trouvelien.at/oentrepris>.

Centres d'encadrement des petits entrepreneurs de l'Ontario 1-800-567-2345 ou www.ontario.ca ou <http://trouvelien.at/090>.

Centres régionaux de services aux entreprises du Canada 1-888-576-4444 ou www.canadabusiness.ca

TRAVAILLER EN ONTARIO

Droits en milieu de travail

Le Code des droits de la personne de l'Ontario

En vertu du Code, il est illégal d'exercer de la discrimination ou du harcèlement à l'égard d'une personne fondé sur l'âge, la race, le pays d'origine, l'origine ethnique, la religion, un handicap, le statut familial, le sexe ou l'orientation sexuelle. Découvrez comment le Code garantit l'égalité en milieu de travail sur le site de la Commission ontarienne des droits de la personne : www.ohrc.on.ca ou <http://trouvelien.at/emploicodp>.

La Loi sur les normes d'emploi (LNE)

Cette loi établit les normes qu'employeurs et employés doivent respecter, concernant, entre autres, les heures, la paie et le milieu de travail. Pour en savoir plus long, appelez le Centre d'information sur les normes d'emploi du ministère du Travail au 1-800-531-5551 ou consultez le site www.labour.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/omlnormes>.

La Loi sur la santé et la sécurité au travail

Cette loi protège la santé et la sécurité des travailleurs et décrit les obligations des employeurs. Renseignez-vous davantage au sujet de la sécurité au travail et de vos droits en tant que travailleur à www.labour.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/omlssante>.

- Le guide *Sensibilisation des travailleurs à la santé et à la sécurité en 4 étapes* est une publication du ministère du Travail. Pour demander un exemplaire, appelez Service Ontario au 1-800-267-8097 ou consultez www.labour.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/omlawarnes>
- Pour signaler un problème de sécurité au travail, composez le 1-877-202-0008.

Indemnisation des accidents du travail

Si vous vous blessez au travail, vous pourriez avoir droit à une indemnisation de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) de l'Ontario. Pour de plus amples renseignements, composez le 1-800-387-0750 ou consultez le site de la CSPAAT à www.wsib.on.ca